

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
TÉLÉPHONE 31	12 fr.	22 fr.	40 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 50
» 2 ^e page	4 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans la Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Quelques commentaires à propos des commentaires que l'on a fait sur le Congrès de Grenoble.

Nous n'attendions pas du Congrès de Grenoble qu'il nous apportât une Révélation... Il n'y a pas de Pentecôte en politique. Mais on l'avait tant de fois tué ce pauvre parti radical, on l'avait si profondément enseveli, parfois sous des fleurs et plus souvent sous des malédictions, qu'il était nécessaire d'affirmer son existence et sa volonté d'action. C'était nécessaire et suffisant.

Après le Congrès de Grenoble, on pourra dire de lui, comme Cyrano de son nez, « bien des choses, sans doute », excepté qu'il est mort.

Ses adversaires sont plutôt disposés à le trouver trop vivant. De quoi ils essayent de se consoler en se persuadant qu'il porte en lui les symptômes précurseurs d'une inévitable dislocation. Leur diagnostic est qu'il est atteint d'une maladie incurable : la division. Sous des formes diverses, tous répètent à l'envi ce que nous lions hier sous la forme suivante dans un organe régional pour qui le radicalisme c'est l'ennemi :

« Les discours prononcés à Grenoble montrent combien est divisé le Parti radical-socialiste. Mais le Congrès s'ingénie, comme nous l'avions prévu, à trouver des formules qui dissimulent ces divergences. »

Notre confrère, lui, s'ingénie à dissimuler son dépit, qui n'a rien d'amoureux. On sent l'amertume de ses regrets à travers la joie affectée de sa constatation. Il attendait, il espérait une rupture qui ne s'est pas produite. On ne lui a pas fait ce plaisir d'une scission. Les radicaux, malgré des divergences que tout le monde connaît, ne se sont pas séparés. Comment se peut-il faire qu'ils restent unis étant divisés ?

C'est que ces divergences portent sur des détails et n'affectent aucunement l'accord sur les principes. Et voilà, certes, une belle découverte ! Le parti radical-socialiste groupe entre eux pour une œuvre commune des hommes de tempéraments divers et d'avis parfois différents ! En quoi cela est-il étonnant alors que la liberté d'opinion est le premier principe républicain ? Il n'y aurait, d'ailleurs, nul besoin de convoquer en Congrès les adhérents d'un parti pour discuter les décisions à prendre si tous pensaient par ordre et au commandement.

Tous les groupements en sont plus ou moins réduits à ce sort humain. Si l'on attendait pour se rassembler que tout le monde pensât de même sur toutes les questions, il n'y aurait de possible ni parti ni action collective. Comme il n'existe pas deux êtres identiques dans l'immortelle humanité, il y aurait autant de parti que d'individus.

Et le moins divisé de tous est encore le parti radical-socialiste lequel rassemble les républicains qui veulent la pensée libre, la paix sociale et la justice entre les hommes comme entre les peuples. La liaison entre eux se fait par en haut, sur le plan de ces hautes idées. Ils savent les nuances qui peuvent les distinguer les uns des autres, mais ils savent aussi les principes communs qui les unissent dans une libre, tout à fait libre entente.

C'est cette entente cordiale qui s'est affirmée à Grenoble et s'il est assez naturel que les républicains s'en réjouissent, nous ne nous étions pas de voir leurs adversaires s'en attrister.

Nous nous félicitons aussi que le Congrès ait eu la sagesse de ne s'imposer aucune règle trop étroite et trop limitative quant à la tactique électorale. Il a imité sur ce point la prudente réserve du Congrès socialiste de Bordeaux qui voulait laisser les radicaux s'engager les premiers.

Notre confrère, l'Œuvre, publie un commentaire qui définit parfaitement cette attitude et les raisons qui l'ont motivées :

« Nous ne sommes point, par définition, les alliés de ceux-ci ou de ceux-là. Par définition, nous sommes le parti radical : nous sommes nous, nous demeurons fidèles, nous, à l'union des gauches et nous souhaitons qu'une alliance soit possible

Informations

M. Doumergue parti pour le Maroc

M. Doumergue a quitté à Paris, dimanche soir, par la gare de Lyon, pour se rendre à Toulon, où il s'est embarqué lundi à destination du Maroc.

Election législative

Voici les résultats du scrutin qui a eu lieu dimanche dans la deuxième circonscription de Rennes :

Inscrits : 20.407 ; votants : 16.089 ; blancs et nuls : 260 ; suffrages exprimés : 15.820. Ont obtenu : MM. Thébaud, républicain indépendant de gauche, 6.231 voix ; Charles Jacquart, républicain démocrate, 5.787 ; Quessou, socialiste S. F. I. O., 2.842 ; Noël, républicain de gauche, 515 ; Mancaud, communiste, 373. Il y a ballottage. Il s'agissait de remplacer M. Guérault, républicain de gauche, décédé.

Congrès radical-socialiste

Le 27^e Congrès radical-socialiste a clos ses travaux, dimanche. La séance de clôture était présidée par M. Hulin, ancien député.

M. Paganon, député de l'Isère, a donné lecture de la déclaration du parti, dans laquelle il est dit :

« Nous voulons proclamer notre résolution de repousser toute alliance avec toutes les droites cléricales, nationalistes et conservatrices. Nous voulons rester fermement dans l'opposition contre tout gouvernement appuyé sur elles, afin de mieux préparer le redressement ardemment souhaité par la France démocratique. »

« A cet effet, notre parti demeure prêt à assurer, le cas échéant, les responsabilités du pouvoir, à réaliser l'union des républicains sincèrement laïques et épris de réformes sociales, autour d'une politique de progrès et de paix. »

La Déclaration a été votée à l'unanimité. Le banquet de clôture a eu lieu à 1 heure 1/2.

Des discours ont été prononcés par MM. Vallier, Paganon, Perrier, Durand, Martinaud, Deplat, Herriot, Daladier.

En Allemagne

On apprend de source autorisée que le gouvernement travaille activement à l'élaboration de la déclaration ministérielle, que le chancelier Brüning compte lire jeudi prochain, si les séances constitutives sont terminées.

En ce qui concerne la présidence du nouveau Reichstag, les journaux déclarent que les socialistes restent le groupe le plus fort, ce seront eux qui revendiqueront le fauteuil présidentiel. Les qualités de M. Lobe, comme président étant, au surplus, reconnues par tous les autres partis politiques, on considère sa réélection comme certaine, malgré l'opposition des socialistes-nationaux et des communistes.

En Espagne

Le général Morla, directeur général de la Sûreté a confirmé que le commandant aviateur Franco avait été arrêté et incarcéré pour une faute d'ordre purement militaire ; mais on est porté à croire que cette arrestation a bien été motivée par les déclarations républicaines faites par le commandant.

Le directeur de la Sûreté générale a indiqué, d'autre part, que divers éléments extrémistes s'apprêtaient à faire une grande campagne d'agitation dans plusieurs provinces. Les autorités suivaient depuis quelque temps le développement de ce mouvement, qui ne présente d'ailleurs pas une bien grande importance, et ont pris toutes les mesures nécessaires pour l'étouffer dans l'œuf.

A Séville, les présidents des Associations ouvrières ont été arrêtés et les locaux des Syndicats ont été fermés.

Les ordres d'arrestations ne se limitent pas aux éléments ouvriers.

Au Maroc

Un avion militaire a été atteint, au cours d'une reconnaissance vers le sud d'Erfohd, par des balles tirées par des dissidents et qui le contraignirent à se poser sur le sol.

Les deux aviateurs qui le montaient, voulant s'enfuir, furent tués par les dissidents.

Stanley, alors que Stanley était sur le point d'entrer en agonie

La collection de M. Réginald Bray offre d'ailleurs, comme toutes les collections de ce genre, un caractère amusant : on y trouve la signature du Pape Pie X à côté de celles d'un homme politique chinois, Li-Hung-Chang, de nombreuses têtes couronnées, et de plusieurs criminels célèbres qui furent condamnés à mort.

Le dernier autographe de la collection Bray est une lettre de Bernard Shaw adressant le collectionneur, en termes d'amabilité, qu'il refuse énergiquement d'accéder à sa demande. Mais la lettre était signée de Bernard Shaw personnellement, M. Bray a quand même obtenu ce qu'il désirait.

Crise financière en Amérique

Le marché aux valeurs de New-York a atteint, samedi, son point le plus bas depuis 1928, et le volume d'affaires a été le plus important qu'on ait enregistré depuis la débâcle de juin dernier.

Les actions de P. U. S. Steel menèrent le marché, perdant 12 points. Le groupe entier des valeurs industrielles a atteint le niveau le plus bas depuis deux ans, et quelques-unes de ces actions sont tombées à un point qu'elles n'avaient jamais atteint. Les ferroviaires n'ont jamais été aussi basses depuis quatre ans.

Au cours de cette semaine, pas moins de 21 millions 75.000 titres ont changé de mains, alors que les opérations, la semaine précédente, avaient porté sur 16 millions 683.795 titres.

EN PEU DE MOTS...

Après avoir gagné il y a quelques jours un million à la loterie des Bons de l'Exposition Coloniale, M. Brémont, commerçant à Poitiers, vient de gagner un million au tirage financier de la Ville de Paris.

M. Poncet, ministre de l'Economie nationale, a présidé, dimanche, l'inauguration de la statue de Chateaubriand à Combourg.

L'École supérieure d'aéronautique a été remise à l'Etat, samedi, sous la présidence de M. Eynac, ministre de l'Air.

NOS ÉCHOS

Divertissements pas fatigants.

Le tragédien, depuis que le théâtre lui laissait des loisirs, n'avait rien tant que les charades et les devinettes. Il en inventa sur tout et pour tout. Les actualités les moins sensationnelles y passaient. Quand il donnait son premier, le visage s'éclairait d'un sourire. A son second, il exultait. A son troisième, il se tordait. Pour son tout, il demandait grâce. Ce n'était pas toujours profond comme du Schopenhauer, mais il y a plus mal.

Voici, par exemple, l'une de ses dernières créations, avant sa maladie : — Quelle est la chose qui, au féminin, vous empêche de marcher et vous permet, au masculin, de filer à toute vitesse ?

A cette question, tout le monde sourit en dessous. On flairait de l'équivoque, on cherche, on jette sa langue au chat.

Alors, le grand tragédien, simplement : — Eh bien, au féminin, c'est l'ataxie locomotrice, et, au masculin, le taxi-locomoteur.

Ce n'est pas méchant. Et l'on ne peut pas passer tout son temps à traduire So-

Bonne raison.

Par une pluie torrentielle, Tristan Bernard arriva la semaine dernière dans une petite localité de la côte basque.

Pour laisser passer l'orage, notre humoriste national se réfugia quelques instants sous la marquise de la gare.

Plusieurs personnes s'y trouvaient déjà, attendant, comme l'auteur de *Triple-patte*, une éclaircie dans le ciel.

Un quidam chercha même à lier conversation avec ce voyageur dont la barbe fleurie l'impressionnait favorablement.

— Croyez-vous, hein, quel temps de chien !

— Et dire que ça dure depuis des mois !

— Pensez-vous, Monsieur, que cette mauvaise saison va persister dans le pays ?

— Je ne sais pas, Monsieur, fit modestement le pinces-sans-rire. Je ne suis pas d'ici, phocle.

L'humour vagabonde.

— Je suis toujours malade à la veille de partir en voyage.

— Pourquoi ne pars-tu pas un jour plus tôt, alors ?

— Où est votre femme ?

— Elle est à la maison et elle est de mauvaise humeur.

— Et pourquoi ?

— Parce qu'elle est forcée de rester à la maison.

— A combien estimez-vous les chaus-sures qui vous ont été volées ?

FAÇONS DE VOIR ET MANIÈRES DE PENSER

LA T.S.F. ET L'ART

J'ai chez moi, comme beaucoup de gens, un appareil récepteur de T. S. F. Quand j'en allume les lampes, j'ai toujours l'espoir qu'il me procurera la petite, ou même la grande joie d'entendre quelque chose de nouveau et d'un peu rare, une œuvre musicale qui ne soit pas passée à l'état de scie, qu'on ne sache pas par cœur, dont on ne soit pas dégoûté. Il est extrêmement peu fréquent que je n'aie pas de déception. Cela aussi, cette magnifique invention qui paraissait si éminemment apte à l'éducation artistique d'un immense peuple d'oreilles fermées aux chefs-d'œuvre réservés au petit nombre des raffinisés qui fréquentent les grandes scènes lyriques et les grands concerts, cette invention, dis-je, est détournée de sa mission. Que je capte les ondes venues des postes français ou que je saisisse les émissions étrangères, je ne recueille le plus généralement qu'un très petit nombre de morceaux, choisis évidemment à dessein parmi les plus vulgaires, toujours les mêmes, indéfiniment ressassés, souvent répétés la même journée par plusieurs postes différents, et parmi lesquels exceptionnellement et comme par miracle une page de valeur apparaît isolée comme un diamant unique au milieu d'un tas de verroteries.

Pendant quinze jours de suite, j'entendrai — et quelquefois deux fois par jour — miauler « Sur la mer calme » de *Madame Butterfly*, sangloter le « pauvre Paillasse » de Léonavallo, chevrotter *Les vieilles chansons de chez nous* de Levadé, murmurer en rêve « La chanson de Solweig », le « Chant hindou » et la berceuse de *Jocelyn*. Je ne comprends pas qu'il faille pour satisfaire le goût du public, lui redonner les mêmes plats et l'enfermer dans un répertoire d'une telle niaiserie. C'est prêter à ce public peu de curiosité et c'est avoir peu d'imagination. Supposez le plus joli pays du monde ; si vous pouviez voyager partout à votre gré, vous n'iriez pas vous y promener tous les jours de votre vie ; vous penseriez à varier vos plaisirs en visitant tour à tour toutes les régions qui vous restent inconnues. Du moins, mon humour à moi est ainsi.

A compter que la musique, comme les modernes l'entendent, date du XVI^e siècle, l'oreille a possibilité d'explorer l'œuvre musicale énorme de quatre cents ans. Dans ce trésor presque inépuisable, les organisateurs des concerts peuvent choisir les œuvres les plus variées. J'admets que beaucoup d'entre elles n'aient eu qu'un charme saisonnier et que le goût en soit passé. Mais il en reste d'assez durablement belles pour que le temps n'ait pas eu prise sur elles, d'autres qui sont oubliées et qui prendraient, à repaître, un attrait nouveau. Et au demeurant, à ne s'en tenir qu'à la production du dernier siècle ou même du dernier demi-siècle, on la trouverait si abondante, que, vraiment, il n'y a pas de prétexte à radoter toujours les mêmes pauvretés, voire les mêmes chefs-d'œuvre qui, à la longue, se banalisent. Notez qu'en cette production il y a de quoi contenter tous les goûts, même les plus simples.

Je suis bien d'avis qu'il faut plaire au plus grand nombre d'auditeurs et non pas seulement à une élite. Nous sommes en démocratie. Mais quel intérêt n'y aurait-il pas à éveiller dans le plus grand nombre le désir de connaître et l'intelligence et la beauté ? Prenez le public dans l'ignorance où il est et satisfaites par de la musique facile son goût de se distraire sans effort ; mais ne laissez pas de l'enseigner en mêlant habilement à ce qu'il est accoutumé d'entendre, la plus forte proportion possible de ce qu'il faut lui

apprendre à entendre. Et vous le verrez insensiblement, j'en suis sûr, s'adapter aux modes d'expression les plus différentes, acquiescer sans s'en apercevoir une culture dont il tirera les joies les plus exquises.

À écouter trente fois de suite un refrain banal, on n'acquiert rien ; à se familiariser lentement avec les ouvrages du génie qui, d'abord, ont paru étranges et difficiles, peut-être ennuyeux, on augmente sans cesse sa capacité de jouissance et la conscience en est grande. C'est le bénéfice commun que j'attendais de cette T. S. F. qui remplit de sonorité les logements les plus humbles ; et si, par hasard, en passant devant la loge de ma concierge, j'écoute sortir du haut-parleur placé sur la table près de laquelle elle ravade ses bas, un prélude de Bach, un quatuor de Beethoven, un nocturne de Chopin ou une suite de Debussy, je déplore qu'on répande avec tant de parcimonie cette manne sublime qu'elle absorbe sans y prendre garde et qui peu à peu lui conférerait, si sa nature de pauvre femme le permettait, une sensibilité en communion avec la mienne. Il me semble que toute l'humanité y gagnerait. À égalité de dispositions naturelles, ce qui distingue du commun l'homme au goût musical raffiné, c'est qu'il a entendu beaucoup de musique et qu'à cet exercice son sens critique s'est développé en même temps que sa sensibilité.

Faites donc entendre beaucoup de bonne musique au commun des hommes et il y a des chances pour qu'un très grand nombre d'entre eux fassent éclore des dispositions naturelles à la compréhension, dispositions qui fussent restées enfouies en eux et qu'ils eussent toute leur vie ignorées. Et l'on ne me dira pas qu'il est inutile pour vivre — et pour vivre en société — de comprendre les œuvres du génie. Je trouve au contraire, et développerai cette idée quelque jour, que la religion de l'art est celle qui est la plus apte à fonder la fraternité humaine. Il n'est tel, pour s'entendre, que de savoir vibrer ensemble à la même impression et de regarder simultanément la même étoile. Un homme de génie étant la conscience de la famille humaine, tous ceux qui communient en son œuvre participent de cette conscience et fondent avec lui l'humanité.

Ah ! l'on m'objectera la résistance du grand public aux chefs-d'œuvre, sa foncière absence de goût qui oblige à lui fournir toujours, pour lui plaire, ce qu'il connaît déjà et à quoi il est attaché par routine. Argument commercial. Mais si cet argument, hélas ! vaut pour tous ceux qui vendent au public quelque chose et que leur intérêt oblige à lui vendre du toc, il ne vaut pas pour ceux qui le servent pour rien. Les concerts de T. S. F. sont gratuits ; ils ne risquent pas de manquer de clientèle et par là leur rôle éducatif ne saurait être contrarié. On ne les écoute pas moins si on supprime le Maurice Chevalier au profit de Debussy, de Berlioz, de Bizet, de Wagner et de César Frank. Il n'y a donc aucun prétexte sérieux pour les avilir complètement. L'éducation doit profiter pleinement de la curiosité générale qui s'attache à eux. Ils ont un pouvoir insinuant que n'ont ni le journal, ni le livre, ni le théâtre, ni le concert ordinaire, ni l'exposition d'art. Ils ont la chance de ne pas se vendre ; ils peuvent donc tout donner, même ce qu'on ne leur demande pas couramment et qu'on apprendrait à la longue, après une période d'exercice de la sensibilité populaire, à réclamer d'eux.

Octave BÉLIARD.

Coups de griffe.

Le Client. — Ce poulet est ce que j'ai mangé de plus coriace dans ma vie.

Le Garçon, d'un ton confidentiel. — Alors, c'est que Monsieur n'a pas encore goûté nos côtelettes.

— J'apprends que votre beau-frère est très malade.

— C'est vrai ; mais il est encore bon pour un an.

— Tant que cela ?

— Oui ; il a eu quatre médecins différents et chacun d'eux lui en a donné pour trois mois.

— Vous me connaissez à peine et vous voulez demander ma main ?

— Oh ! Mademoiselle, je vous con-

LE LISEUR.

Chronique du Lot

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT de Cahors

Il s'est réuni lundi, 13 octobre, sous la présidence de M. Carlin, M. Roger Martin, secrétaire-général de la Préfecture, assistait à la séance. Tous les conseillers sont présents à l'exception de M. Marre, excusé.

Les vœux

Après discussion et adoption des projets à l'ordre du jour, M. Courdesse dépose un vœu relatif à la main-d'œuvre étrangère, M. Carlin dépose un vœu demandant que la ligne Cahors-Moissac soit mise en exploitation avant 1932.

M. Capmas dépose plusieurs vœux. Le premier, constatant que les secrétaires de Mairie travaillent davantage pour l'Etat ou le département que pour les communes, demande que leur traitement soit assuré par ceux qui utilisent leurs services.

Le second demande que la conversion de la rente française envisagée pour une date prochaine soit abandonnée ou retardée le plus possible. Le troisième demande que la chasse à la bécasse soit autorisée au printemps dans l'arrondissement de Cahors, comme elle l'est dans les arrondissements voisins.

Le quatrième est ainsi conçu : « Le Conseil d'arrondissement de Cahors,

« Considérant que la densité des vins rouges varie de 0,975 à 0,999, qu'en prenant la moyenne, soit : 0,988 l'équivalent de 100 kilos de vin serait de 101 litres 2,

« Emet le vœu que pour éviter toutes difficultés entre vendeurs et acheteurs, une législation prochaine, détermine par région, le poids spécifique des vins, ou mieux encore indique combien 100 kilos représentent de litres du même liquide. »

Tous ces vœux sont adoptés. La séance est ensuite levée et la session est close.

MONUMENTS NATURELS ET SITES

Voici la liste des industriels appelés à élire un délégué au Comité des Monuments naturels et des Sites :

La Société de la Vieille Montagne, à Capdenac; Bouyssou, Moulin de Combrès, commune de Cajarc; Cayla, Moulin de la Guillonne, à Arcambal; Fargues Pierre, Moulin de Labéraudie, à Cahors; De Gaudousson, Moulin de Langle, à Caillac; Pignières-Margaridenc, à Puy-Evêque; Dafferges, Usine d'Orquié, à Mussidan (Dordogne); Société de Constructions et Distributions d'Energie Electrique, 102, boulevard Lamouroux, à Vitry-sur-Seine (Seine); à Gagnac; Société Intercommunale d'Electricité à Tulle (Usine du Martinet à St-Paul-de-Vern); Grépon, à Cabrerets; Capmas Albéric, à Liauzu (Cabrerets); Salgues de Génies Eugène, à Sauliac; Conduché et Consorts à Cahors; Delmas, à Saint-Cirq-Lapopie; Lafon Eugène, moulin de Gaillac (Cajarc); Pechdo Joseph, Moulin de Calvignac.

D'autre part, voici la liste des Associations de tourisme, des Syndicats d'initiative et des Sociétés du Lot appelés à élire un délégué au même Comité :

Syndicat d'initiative de Cahors; Syndicat d'initiative du Tourisme de St-Géré et du Haut-Queyry; Syndicat d'initiative de Biars; Syndicat d'initiative de Figeac; Syndicat d'initiative de Cabrerets, Marciac, Cajarc, St-Cirq-Lapopie; Syndicat d'initiative de Gourdon; Syndicat d'initiative d'Alvignac; Syndicat d'initiative de Rocamadour; Syndicat d'initiative de Souillac; Syndicat d'initiative de Martel; Société des Etudes du Lot à Cahors.

Compatriote

Notre compatriote, M. Fournasté Jean, de Douelle, vient de sortir de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures avec le titre d'ingénieur.

Il accomplit, actuellement, son service militaire à l'Ecole d'application d'artillerie de Fontainebleau.

NOS PARLEMENTAIRES

M. de Monzie vient de recevoir du Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, une lettre l'avisant qu'il a prescrit l'exécution immédiate des travaux nécessaires pour réparer les dégâts causés par la foudre, au clocher de l'Eglise d'Assier.

Foire du 11 octobre 1930

La foire du 11 octobre a été peu importante :

Gros attelages, de 7.500 à 9.000 fr.; moyens, de 6.000 à 8.000 fr.; porcelets, de 250 à 350 fr.; moutons gras, de 6 à 7 fr. le kilo; agneaux gras, de 7 fr. 50 à 8 fr. le kilo; brebis avec agneaux, de 350 à 450 fr.

Marché : Poulets, 7 fr.; poules 6 fr. 50; canards, 6 fr. 25; lapins, 3 fr. 50, le 1/2 kilo; pigeons, 10 fr. la paire; œufs, 9 à 10 fr. la douzaine; perdreaux, 14 fr. pièce.

Halle : Pommes de terre, 35 à 40 fr. les 50 kilos.

Les Œuvres de la Grande Guerre

Prix du Comité Central, présidé par M. le Premier Président Ramet, de la Cour d'Appel de Toulouse.

Le Bureau de Bienfaisance de Toulouse, rappelle aux intéressés que les dossiers de demande des prix fondés pour les démobilisés, veuves et orphelins de la Grande Guerre, doivent être parvenus au Secrétariat du Bureau de Bienfaisance avant le 31 décembre 1930, délai de rigueur.

Ces dossiers doivent être composés pour chaque catégorie de bénéficiaires, comme l'indique la Notice adressée à toutes les communes des départements de la Haute-Garonne et du Lot.

Ces prix variant de 500 à 2.000 fr., seront attribués par moitié à chacun de ces départements.

CHEZ LES PLANTEURS

Réunion du Bureau de la Confédération Le bureau de la C. G. P. s'est réuni à Bordeaux sous la présidence de M. Delport.

A l'ouverture de la séance, M. Delport a salué la mémoire du regretté Ludovic Cabarrot, trésorier-adjoint de la C. G. P., secrétaire général et expert de la Fédération du Lot, enlevé prématurément à l'affection des siens et à celle des planteurs.

L'Assemblée s'est associée à l'hommage rendu à la mémoire du regretté disparu.

L'ordre du jour portant l'examen de la composition de la Commission paritaire, une discussion s'est engagée à laquelle ont pris part tous les membres présents et notamment M. Pradier, président de la Fédération de la Dordogne et M. A. Delmas, président de la Fédération de la Corrèze.

Il a été décidé que, dans un but d'entente et afin de sauvegarder et de maintenir l'union entre tous les planteurs de tabac, M. Delport se rendrait à la prochaine réunion de la Fédération des planteurs de la Dordogne.

Lecture est donnée des vœux suivants émis par le bureau de la C. G. P. :

Le bureau demande que soit rapporté le décret ministériel aux termes duquel un expert, élu cantonal (conseiller général et conseiller d'arrondissement), n'est pas autorisé à expertiser les récoltes de son canton.

Il proteste énergiquement contre le retard apporté à indemniser les sinistrés de 1929 et charge son président, M. Delmas, de se faire, d'urgence, son interprète auprès des pouvoirs publics.

Il demande que lors de la désignation des parlementaires membres du Conseil consultatif des tabacs, il soit fait appel à des compétences et que la C. G. P. soit consultée.

Il demande enfin que l'élection des représentants des planteurs au Comité consultatif ait lieu le même jour que celle des membres de la Commission paritaire et des experts.

Ces vœux sont adoptés ainsi que d'autres vœux relatifs soit à des avances à consentir par l'Etat aux planteurs, soit à la composition de la Commission paritaire.

Magistrature

Notre compatriote M. Martin est nommé juge suppléant rétribué au tribunal de 1^{re} instance de Bergerac.

Nos félicitations au jeune magistrat qui est le fils du distingué et sympathique M^r Georges Martin, avocat au barreau de Cahors.

Armée

MM. les capitaines Balades, attendu d'Indochine, et Zenone, attendu du Levant, sont affectés au 16^e tirailleurs sénégalais.

Notre compatriote M. Paul Soulié, d'Orniac (Lot), élève sortant de l'Ecole militaire de St-Maixent, est nommé sous-lieutenant et affecté au 16^e tirailleurs sénégalais.

P. T. T.

Mlle Roquecave est nommée receveuse intérimaire des P. T. T. à Bretenoux.

Service vicinal

MM. Babrousse, Gardon, Coules, Asfaux, sont nommés cantonniers du service vicinal dans le Lot.

Planteurs de tabacs

L'élection des experts-planteurs est fixée, dans les communes où il est planté du tabac, au dimanche 19 octobre.

Le scrutin s'ouvrira à la mairie de ces communes dont nous avons publié la liste, à 10 heures du matin et sera clos à 16 heures.

L'élection des délégués planteurs à la Commission préparatoire de fixation des prix de tabacs indigènes pour la récolte 1930 aura lieu le même jour et aux mêmes heures.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 20 septembre au 4 octobre, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 3 hommes, 1 femme. Interlocaux : 13 hommes, 4 femmes. En extra : 2 hommes. Demandes d'emplois non satisfaites : 3 hommes, 1 femme. Offres d'emplois non satisfaites : 10 hommes, 12 femmes.

CAHORS

ENCORE UN NEMROD CITÉ !

Le triple exploit cynégétique que nous avons relaté a produit une vive satisfaction dans le milieu nemrod.

« Ça, c'est fort », disait-on ; « voilà un coup de maître : 3 pièces en 3 coups de fusil et dans un quart d'heure ! » Et, ainsi que nous le prédisions, l'adroite chasseur a eu les honneurs de l'ordre du jour.

Mais, tout doux ! Un réputé chasseur de Cahors n'a pas voulu laisser ignorer l'exploit qu'il a accompli.

Eh ! dam ! son exploit vaut à peu près celui de Larnagol. Qu'on en juge : Disons, tout d'abord que si le chasseur de Cahors n'est pas maire, il est un des édiles du chef-lieu, et c'est bien un titre, que diable !

Ces jours derniers, donc, il fut, comme il le fait chaque jour, à la recherche d'une pièce de gibier.

Bien que retiré, il a bon œil, bon pied et monter, dévaler les côteaux ne lui fait pas peur.

Il se trouvait dans la vigne appartenant à un de ses collègues en édilité, lorsque, devant lui, détalait un gros lapin.

Avec la célérité d'un vieux routier de la chasse, notre édile a tôt fait de mettre en joue le malheureux lapin qui va s'abattre au milieu des pieds de vigne.

Le chasseur avait fait son travail ; au chien, à faire le sien. « A toi, Médor ! » Et Médor partit à la recherche de la victime. Le temps d'aller et de revenir : 30 secondes, à peine, et Médor, joyeux, était de retour, rapportant la pièce de gibier à son patron.

« Ah ! celle-là est roide ; mais, non ! est-ce que j'ai la berlué ? Et qu'est-ce que c'est ? » Ainsi s'exclama notre édile tout en prenant le gibier rapporté ; c'était un perdreau ! Ah ! bien vrai ! voir détalait un lapin, le tirer, le toucher, certainement, et... trouver un perdreau ?

Le nemrod n'en croyait pas ses yeux. Et pourtant ! Le perdreau était là, à ses pieds, pantelant, l'aile fracassée.

Mais où est le lapin ? « Médor, va chercher ! » Et Médor repart. Un aboiement joyeux retentit et presque aussitôt Médor revient rapportant le... lapin !

Alors, notre ami, l'édile nemrod qui avait fait si bonne chasse dans la vigne d'un de ses bons collègues, eut le sourire !

« Mais, comment diable, cela s'est-il produit ? nous disait-il, le soir même !

« Ou bien le perdreau, tiré par un autre chasseur, s'était abattu dans la vigne ; ou bien, il était au repos sous une souche voisine de l'endroit où j'ai tué le lapin et quelques plombs ont dû le toucher ! »

Il n'en est pas moins vrai que notre fin chasseur n'a tiré qu'un coup de fusil et qu'il a rapporté deux pièces de gibier, un perdreau et un lapin qu'il déclara, bien entendu, à l'octroi du Pont Valentré !

Qui dira que cet exploit n'était pas digne d'être signalé, car il prouve qu'à Cahors, aussi, il y a de valeureux disciples de St-Hubert.

L'édile-nemrod sera cité, de droit, à l'ordre du jour !

L. B.

Police municipale

Un concours pour un poste d'agent de police à Cahors, en remplacement de M. Davidovatz, démissionnaire, a eu lieu dans une salle de l'Hôtel de Ville.

6 candidats ont pris part à ce concours. M. Garrigou Marcel, de Pis (commune de Vire) Lot, a été reçu avec le n^o 1.

M. Gaza, plâtrier à Cahors, a été classé 2^e. Le classement est valable pour un an. M. Garrigou est nommé agent de police à la date du 15 octobre 1930.

A PARIS

Voyageurs, Touristes

Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5, (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (3^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES de 13 à 24 fr. par jour

FLOIRAC Téléphone

(Originaire du Lot) ARCHIVES 60-92

Propriétaire

Hôtel recommandé par le

Journal du Lot

Contravention

Les gendarmes de Cahors ont dressé procès-verbal contre le conducteur d'une voiture attelée d'un cheval, pour n'avoir pas éclairé, le soir, la lanterne.

Ce conducteur se trouvait sur la route de Mercuès.

Il n'y avait pas crime

Samedi, le Parquet de Cahors était prévenu que le cadavre d'une femme âgée de 72 ans, avait été retiré d'un lac dans la commune de Gindou et que le médecin qui avait examiné le cadavre n'avait pas voulu donner le permis d'inhumer.

Le Parquet se rendit à Gindou, accompagné de M. le docteur Calvet, médecin-légiste.

Une enquête faite établit les faits suivants :

Mme Fauchié, veuve Cazes, habitant chez son gendre, s'était rendue dans la soirée de vendredi puiser de l'eau dans un lac, situé à 150 mètres de sa ferme.

Le soir, au moment du repas, elle n'avait pas reparu. Son petit-fils alla à sa rencontre, et se dirigea vers le lac. Il aperçut le corps de sa grand-mère dont une épaule et les cheveux émergeaient de l'eau.

Les secours arrivèrent, le corps fut retiré du lac et la gendarmerie de Cazals, prévenue, arriva sur les lieux avec le docteur.

Le cadavre portant des taches sur le cou, le médecin fit toutes réserves et le Parquet fut appelé :

L'autopsie fut faite par M. le docteur Calvet, qui ne releva rien de suspect sur le cadavre.

Il conclut que la femme Fauchié fut frappée de congestion au moment même où elle se penchait sur le lac pour puiser de l'eau.

Quant le corps tomba dans le lac, la mort avait fait son œuvre.

Il y a quelque temps déjà, la femme Fauchié était tombée dans le lac, mis en avait été quitte pour un bain forcé.

Le permis d'inhumer a été délivré.

Fédération départementale des A. C. N. P. du Lot

CONFÉRENCE BOUSSOU

Le Bureau de la Fédération, dans l'impossibilité de convoquer individuellement ses adhérents, les prie avec instance de bien vouloir assister à la conférence qui sera donnée samedi 18 octobre prochain, au Théâtre municipal, à 20 heures 30.

Maitre Bouissou, avocat au barreau de Paris, ancien combattant non pensionné, a bien voulu accepter de venir nous exposer de quelle manière on pourrait supprimer ce crime « la guerre ».

Il est donc du devoir de tous les adhérents, d'assister à cette conférence et de faire un accueil chaleureux à l'éminent conférencier qui se dépense sans compter pour la plus belle et la plus noble cause « la paix ».

P.-S. — L'orchestre symphonique, sous la direction de M^r Barreau, prêtera son gracieux concours. — Les dames seront admises à cette conférence.

Incendie d'une meule de foin

Les enfants de Mme Bouyssou, propriétaire à Maxou, profitant de l'absence de leur mère, jouaient dans la cour de l'immeuble.

L'un d'eux, âgé de 7 ans, prit un fison enflammé dans la maison et alla le placer dans une meule de foin qui se trouvait dans la cour.

En quelques instants, la meule fut en feu.

MM. Bouyssou, Rigal, cantonnier, accoururent pour éteindre le feu ; mais leurs efforts durent se borner à préserver les immeubles voisins.

La meule a été totalement détruite.

Sanglier abattu

M. Amédée Cassan, propriétaire à Cabrerets aperçut dans un champ de maïs, un gros sanglier.

D'un coup de feu, M. Cassan abattit la bête, qui pesait 70 kilos.

Rixe

Samedi soir, vers minuit, deux ouvriers portuaires, Lorenzo et Pirres, rencontraient, rue Nationale, un de leurs compatriotes Rodriguez.

Tous trois travaillaient chez un entrepreneur de godronnage des routes. Dans la journée, ils avaient eu une discussion. Mais la journée terminée, ils étaient rentrés en ville, chacun de son côté.

Le soir, le hasard voulut qu'ils se rencontrèrent au sortir d'un établissement, dans la rue Nationale.

La discussion reprit et les coups suivirent, Rodriguez fut frappé assez fortement par ses deux compatriotes.

Il fut blessé à la tête et sur diverses parties du corps, il était couvert de sang.

Le lendemain il dut aller à l'hôpital pour se faire panser. Plainte a été portée à la police. Lorenzo et Pirres, convoqués au commissariat de police furent interrogés, puis conduits au Parquet.

Lundi soir, ils étaient écroués à la prison.

Chronique des Théâtres

Théâtre de Cahors

Le Père Lebonnard avec Maxime Léry Les Tournées Ch. Baret donneront le mercredi, 15 octobre, au Théâtre Municipal, Le Père Lebonnard, de Jean Aicard, de l'Académie Française, qui fut créé en 1889 au Théâtre Libre.

Depuis, à la Comédie-Française, cette pièce fit salle comble à chaque représentation. Maxime Léry qui à Paris interpréta tant de rôles de grands succès, tels que : Cyrano et Flambeau dans l'Attila, jouera le rôle du Père Lebonnard.

Pour les abonnements consulter l'affiche.

Orphéon de Cahors

Les membres exécutants de l'Orphéon sont priés d'assister à la répétition générale, qui aura lieu le mercredi, 15 courant, à 9 heures précises, au siège, Café de la Promenade. Présence indispensable.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

LE MAUVAIS LAIT

Devant le tribunal correctionnel, comparait une laitière, Marie Galan, veuve Arliac, propriétaire à Croix-la-Garde (commune de Boissières), et un laitier nommé Cassan-Floynac, de Montcuq.

La veuve Arliac vendait du lait, qui était mouillé, dans la proportion de 14 0/0.

Le tribunal lui inflige 6 jours de prison avec sursis et 100 francs d'amende.

Quant à Cassan-Floynac, il a été condamné à 2 mois de prison et 500 francs d'amende.

Ce brave homme avait mouillé son lait dans la proportion de 40 0/0, ce qui, probablement, ne l'a pas empêché de faire comme les autres laitiers, d'augmenter le prix du lait depuis le 1^{er} octobre !

INFRACTION

Georges Canonne, 44 ans, a voyagé sans billet de Toulouse à Cahors. Il eut le tort de se faire prendre par le contrôleur.

Il est condamné, par défaut, à 15 jours de prison.

UN VIOLENT

Un soir du mois d'août, l'Espagnol Auguste Hernandez, 42 ans, manœuvre, pénétra dans le restaurant de Mme veuve Combarieu, rue Nationale, où il provoqua du scandale.

Invité à se retirer, Hernandez outragea Mme Combarieu. Le fils Combarieu étant intervenu, Hernandez, furieux, frappa Mme Combarieu et son fils.

La police, prévenue, arriva sur les lieux et arrêta Hernandez qui fut enfermé au violon. Sur lui, on trouva un couteau à cran d'arrêt.

Hernandez est condamné à 100 fr. d'amende.

ABUS DE CONFIANCE

Le sieur Louis M..., 29 ans, émondeur d'arbres à Touzac, avait été chargé par plusieurs planteurs de tabacs de Puy-Evêque, de remettre 250 fr. à M. Rebière, entrepreneur, pour paiement du prix de transport de leur récolte de tabacs à Cahors.

Louis M... prit l'argent et ne le remit pas. Il quitta le pays. Plainte ayant été portée par M. Rebière, il fut recherché, retrouvé et incarcéré.

Louis M... a remboursé les 250 fr. Le tribunal le condamne à 6 jours de prison avec sursis.

APRÈS UN ACCIDENT

Le 5 juillet, M. Capmas, maître d'hôtel à Puy-Evêque se rendait en auto à la gare de cette commune, lorsqu'à un tournant brusque il ne corna pas bien que tenant sa gauche.

Un motocycliste, M. Ypas, entrepreneur de plâtrerie arrivait, tenant sa droite.

Il fut violemment heurté par l'auto et projeté sur le sol.

Transporté à l'hôpital de Cahors, il fut constaté qu'Ypas avait la jambe gauche fracturée.

Il est encore à l'hôpital de Cahors et il restera probablement estropié.

Le tribunal condamne Capmas à 50 francs d'amende et ordonne une expertise médicale pour fixer le nombre, la gravité des blessures, l'incapacité du travail pour M. Ypas.

Accident d'auto

M. B..., négociant à Salviac, passait à Marminiac, dans sa camionnette. La jeune Nadal passait à ce moment, elle fut touchée par l'auto et renversée. Elle a été blessée au pied gauche.

La blessure ne sera pas, croit-on, très grave.

Pommier fleuri

Dans le jardin de Mme Vitrac et dans la propriété de M. Raussou, à Bagnac, on peut voir un pommier fleuri. Le même phénomène a été constaté à Labéraudie sur des cerisiers.

Poivrot

Lundi soir, vers 4 h. 1/2, le commissaire de police fut prévenu qu'un poivrot était à la gare et faisait du scandale.

Il avait franchi une clôture qu'il avait brisée, parcourait les quais, traversait les voies.

C'était le moment de l'arrivée des trains de Libos et de Brive et du départ du train de Capdenac. Un accident grave aurait pu se produire.

L'individu fut arrêté : il s'affala sur le sol.

M. Pezel, garde-champêtre, se rendit à la gare, eut tôt fait de le relever et de l'inviter à venir au bureau de police.

Le poivrot se livra, mais il ne voulait pas marcher. Soutenu par le garde-champêtre, il arriva rapidement au commissariat où il fut, immédiatement, enfermé au violon.

C'était un trimardeur, nommé Galitié.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

Le C. A. Briviste et l'A. C. se retirèrent dos-à-dos.

Après une matinée qui ne laissait rien présager de bon, le temps s'est fait clémente sur le coup de midi. Cette constellation météorologique a réjoui les vrais amateurs de Rugby. Aussi est-ce par une

température, peut-être un peu trop chaude et devant une atmosphère normale — chambrée, soit dit en passant, que le comité désirerait plus ombreuse — que le match attendu a eu lieu.

Brive avait déplacé quinze joueurs aguerris et désireux de vaincre. Malgré leur fougue, qui ne s'est jamais départie de la loyauté, les rouges corréziens n'ont pu avoir raison du cran des Cadurciens.

en rien son honorable concurrent. Nous félicitons M. Rigal, futur maire d'Arcambal de son élection qui ne faisait aucun doute pour qui savait les sympathies personnelles dont il jouit dans notre commune.

Labastide-du-Vert

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Lafage Pierre, décédé à l'âge de 77 ans.

Le défunt jouissait de l'estime et de la sympathie de tous ceux qui l'ont connu.

Ses obsèques ont été célébrées, vendredi 10, au milieu d'une nombreuse assistance.

Nous offrons, en cette douloureuse circonstance, nos sincères condoléances à sa veuve, à sa fille, à sa petite-fille et à toute la famille. — A. B.

Montgesty

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer le décès, à l'âge de 68 ans, après une longue maladie, de M. Jean Bouchut, au Mas-du-Rieu.

Nous présentons à sa veuve, nos sincères condoléances.

St-Martin-Labouval

Comité des fêtes. — Le comité des fêtes qui, à l'occasion de la Saint-Martin, doivent avoir lieu dans notre localité, les 15, 16 et 17 novembre 1930, s'est dernièrement réuni sous la présidence de M. Romain Fiffières.

Un échange de vues a eu lieu pour l'élaboration d'un vaste programme de réjouissances, qui ne tardera pas à être publié. Nous ne manquerons pas de le faire connaître, les fêtes de la St-Martin ayant tous les ans dans nos murs un éclat exceptionnel.

Luzech

Obsèques. — Samedi matin, ont été célébrées à Luzech, les obsèques du malheureux ouvrier Arméline, qui trouva la mort, au cours des travaux de réparations effectués aux ponts de Luzech.

Une assistance nombreuse a suivi le char funèbre, qui était recouvert de superbes couronnes.

Au cimetière, M. Nielsen, ingénieur de l'entreprise Christian-Nielsen a adressé, en termes émus le dernier adieu à Arméline, qui était un brave ouvrier, un bon père de famille, pour lequel, à Luzech, tout le monde avait de la sympathie.

Nous adressons à Mme veuve Arméline, à ses trois enfants, nos bien sincères condoléances.

St-Pantaléon

Vol de chasselas. — Les maraudeurs ont encore, une fois, fait parler d'eux. La semaine dernière, profitant d'un beau clair de lune, ils ont jugé à propos, de s'introduire dans la vigne que possède M. Clément Lafage, au lieu dit « Combel de Labastiole » et de s'emparer de trois à quatre quintaux de très beaux chasselas.

Continuant la série de leurs exploits, ils se sont appropriés plusieurs cageots de raisins qui se trouvaient sur le camion-auto, appartenant à M. Louis Frézals, entrepreneur de transports.

Cette bande de chenapans continue d'opérer avec une parfaite quiétude et avec la certitude absolue d'échapper à toutes les investigations de la justice. Dans tous les cas, ils doivent bien prendre leurs précautions, puisqu'il n'a pas été permis, malgré l'active surveillance de la maréchassée, de leur mettre la main au collet.

Souhaitons, pour la sécurité publique, que tous les efforts combinés permettent, dans un avenir prochain, d'appréhender tous ces vauriens.

Duravel

Probité. — La jeune Françoise Pechberly, âgée de six ans, fille de M. Pechberly, mutilé de guerre, facteur, à notre bureau des P. T. T., a trouvé dans la rue, qui va de la poste à la Mairie, une somme de quinze francs, qui a été déposée par celui-ci à la Mairie, ou la personne qui l'a perdue, peut venir la réclamer.

Nous sommes heureux de féliciter la famille Pechberly pour cet acte de probité.

Floressas

Nécrologie. — Jeudi, 9 octobre, ont eu lieu à Floressas, les obsèques de Mme Vessière Jean, née Courrou, épouse du sympathique conseiller municipal, décédée à 60 ans, après une très courte maladie.

Malgré les travaux des vendanges, une foule nombreuse avait tenu à accompagner cette femme de bien, très estimée, à sa dernière demeure.

Nous prions son mari, ses enfants et toute sa famille de vouloir bien agréer l'expression de nos plus vives condoléances. — D.

Touzac

Compatriote. — Notre compatriote M. Bès, receveur à Branne (Gironde), est élevé sur place à la 4^e classe.

Nos félicitations à M. Bès qui est le neveu de M. Delrieu, notre ancien et sympathique facteur.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Adjudication. — Dimanche, à 10 heures, à la Mairie de Figeac, il sera procédé à l'adjudication au rabais, par voie de soumissions cachetées des travaux de construction de deux water-closets avec urinoirs.

L'adjudication se fera en trois lots. Le premier comprenant les ouvrages de maçonnerie, de charpente et couverture, mise à prix 14.706 francs. — Le second : appareils sanitaires, canalisation d'alimentation : mise à prix 3.161 francs. — Le troisième : ouvrages de serrurerie, mise à prix 2.170 francs.

En y comprenant divers autres travaux le montant général s'élèvera à 28.000 francs.

Bagnac

Probité. — Le jeune Ratery, revenant de l'école, a trouvé un portefeuille contenant une somme de 3.000 francs qui a été remis à son propriétaire, M. Imbert, du Cazals.

Félicitations au jeune enfant.

Montredon

Qui l'a trouvé ? — M. Gouzou, rédacteur à la Préfecture de Rodez, se trouvant à la fête de Montredon perdit son portefeuille contenant une assez forte somme.

Dans le portefeuille se trouvait, également, son permis de chasse.

Encore à ce jour, on ne lui a pas rendu. Il faut espérer que ce n'est qu'un retard, car la personne qui a trouvé le portefeuille n'est pas excusable de ne pas le rendre puisqu'il s'agit d'un portefeuille contenant une somme de 3.000 francs, et l'adresse du propriétaire.

Linac

Carnet blanc. — C'est avec un très vif plaisir, que nous apprenons le prochain mariage de M. Verdier Paul, du bourg, avec la toute gracieuse Mlle Marie Carayrou.

Aux jeunes et futurs époux, nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Puybrun

Les noix. — La récolte des noix sera à peu près moyenne.

Les noix vertes ont valu 200 francs les 50 kilos. Pour les noix sèches, les cours ne sont pas encore établis.

Lauresse

Accidents de battage. — Mme B... de la commune de Lauresse aidait aux travaux de battage. Elle portait des gerbes, lorsqu'elle buta contre une pierre et tomba.

Dans sa chute, elle s'est fracturée une jambe.

Foires. — Nos foires vont reprendre à partir du 17 octobre.

Latronquière

Accident. — Le jeune P... de Latronquière, occupé aux travaux de battage, faisait passer les gerbes, lorsqu'il reçut un coup de fourche à la main.

La blessure n'est pas grave ; mais plusieurs jours de repos sont nécessaires.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Union Musicale Gourdonnaise. — C'est depuis mardi, 14 octobre, à 20 heures, qu'ont repris les répétitions normales pour la vaillante phalange de nos musiciens de « l'Union Musicale ».

Le premier concert, après les vacances, va être prochainement mis à l'étude.

Les jeunes gens qui désiraient suivre le cours de solfège, pour entrer rapidement, comme sociétaires de l'Union musicale, voudront bien se faire inscrire chez M. Ondin, le directeur de la société musicale, à partir du 15 octobre.

Vayrac

Banquet. — La section des combattants non pensionnés et la section de l'Union Nationale des mutilés et réformés du canton de Vayrac, organisent pour le 9 novembre 1930, une réunion amicale, pour réaliser l'accord entre le grand groupement des combattants non pensionnés, présidé par le camarade Pédelmas et la Confédération nationale des combattants et victimes de la guerre, dont le secrétaire général n'est autre que le camarade Rivollet, également secrétaire général de l'A. N. M. R. et A. C. à laquelle sont affiliés la majorité des victimes de la guerre du canton de Vayrac.

Nul ne doute que cette réunion sera empreinte de la plus grande cordialité. Elle ne pourra qu'être utile à la cause commune que nous défendons, et fera de Vayrac, l'Utrecht des combattants non pensionnés et de la Confédération.

Un banquet, qui sera un superbanquet, suivra, et donnera un démenti à toutes les légendes, sous la présidence du camarade Rivollet, assisté du camarade Pédelmas.

Tous les parlementaires du Lot, sans exception, MM. le Préfet et sous-Préfets y assisteront.

Tous ceux qui, de près ou de loin, ont souffert de la guerre et plus particulièrement ceux qui, pendant 4 ans, ont vécu de souffrances et de privations auront à cœur de revivre encore une fois — mais, sous la fraternité d'un banquet — la fraternité des tranchées.

Le prix du banquet est fixé à 25 francs.

Les intéressés pourront retirer leur carte dans leur commune respective avant le 20 octobre, dernier délai, chez le délégué mutilé ou combattant et à Vayrac, chez MM. Neuville Henri, ferblantier, Labrunie, Café, Périer, épicière, Russel, économe du centre, Vayssières, horloger, Breil Théodore, assurances.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Louis Vialles, décédé à l'âge de 75 ans.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Sarrazac

Hyménée. — Ces jours derniers a été célébré le mariage de M. Isaac Vauzou, menuisier, avec Mlle Berthe Verneuil, de Condat.

Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

CHEZ NOS VOISINS

Grève à Caussade

Les ouvriers chapeliers n'ayant pu s'entendre avec les patrons ont décrété la grève générale.

Jusqu'ici, le plus grand calme n'a cessé de régner et tout fait espérer qu'une entente ne tardera pas à être réalisée.

A LOUER

PETIT PAVILLON

de 3 pièces garnies, grande chambre à coucher, grand jardin, terrasse, très jolie vue sur Cahors. Près gare Cabessut. S'adresser à M. FLAUJAC, Place des Petites-Boucheries, Cahors

ASSURANCES SOCIALES

Classement des assurés par catégorie de salaire

La Direction des Services Agricoles nous adresse le communiqué suivant dont elle nous demande l'insertion :

En conformité de l'article 12 du décret du 19 mai 1930, il appartient aux employeurs — sauf redressement ultérieur à intervenir, après vérification par le Service Départemental — de mentionner, sur la carte annuelle et le feuillet trimestriel, la catégorie de salaire dans laquelle doit être rangé l'assuré.

Pour les salariés du Commerce et de l'Industrie, ce classement ne comporte pas dans la pratique de grosses difficultés.

Le classement s'effectuera d'après le salaire journalier, mensuel ou annuel, suivant les cas, compte tenu, s'il y a lieu, des indemnités en nature dont peut bénéficier l'assuré et forfaitairement fixées, dans le département, de la façon suivante :

Villes de 5.001 habitants et plus : nourriture, 3 fr. 50 par jour ; logement, 1 fr. 10 ; avantages accessoires, 0 fr. 40.

Communes rurales : nourriture, 2 fr. 15 par jour ; logement, 0 fr. 55 ; avantages accessoires 0 fr. 30.

Pour les salariés rémunérés à la Commission ou au moyen de pourboires, ou encore payés à la tâche ou aux pièces, il y a lieu de porter, au lieu du numéro de la catégorie, la mention 0/0, l'indication du salaire journalier moyen pour permettre au Service une classification rationnelle.

En ce qui concerne les salariés agricoles, il conviendra d'opérer ce classement suivant les salaires forfaitaires de base fixés par l'arrêté de M. le Préfet du Lot du 30 mai 1930, en exécution de l'article 8 du décret du 15 décembre 1922 (article 74 de la loi).

Pour les années 1930 et 1931 ces salaires de base ont été ainsi fixés, compte tenu des avantages en nature :

Bûcheron, 7.000 francs ; journaliers agricoles, 6.000 fr. pour un homme, 4.500 pour une femme ; valets de fermes, 6.500 fr. pour un homme, 4.500 pour une femme ; bergers, 6.500 ; maîtres-valets (ménage), 8.000 à l'homme, 5.000 à la femme ; charretiers, par journée de travail, 20 fr. ; ouvriers à capacité professionnelle réduite (par exemple, vieillards débilés), de 3 à 5.000 pour un homme, de 2 à 4.000 pour une femme ; employé de bureaux des sociétés agricoles (Syndicats coopératives, Caisse de crédit), 6.000 pour un homme, 4.500 pour une femme ; maréchaux-ferrants, forgerons réparateurs de machines, de bâtiments agricoles, etc., 9.000 ; ouvriers spécialistes employés par les syndicats ou coopératives de battage, 2.400 pour soixante jours de travail.

Renseignements

Aux producteurs de lavande

Comme suite aux communications antérieurement faites par le bureau du Syndicat agricole des producteurs de lavande du Lot, ledit syndicat a l'honneur d'informer les agriculteurs qui désirent se livrer à la culture de la lavande dans leur terrain de co-teaux en friches, que le moment est venu de se faire inscrire pour recevoir en temps opportun, les plants racinés. Ils voudront donc bien remplir cette formalité avant le 15 octobre prochain, au siège social, « Maison de l'Agriculture », à Cahors, ou chez M. Denégre, Secrétaire du Syndicat, rue de la Brasserie à Cahors, en indiquant très exactement leur nom et adresse, les quantités de plants commandés et la gare où devra être adressé leur colis ainsi que la facture qu'ils accompagneront.

Les commandes de plants dépassent déjà, à ce jour, 60.000 et il en parviennent tous les jours de nouvelles au siège du Syndicat.

Le succès obtenu récemment à l'Exposition de Gourdon par les produits de la lavande du Lot, n'a pas

manqué de retenir l'attention des agriculteurs de la région, nombre d'entre eux ont adhéré à notre groupement et remis leur commande de plants de lavande.

A noter que le rendement de cette culture est immédiat et des plus intéressants : près de 3.000 fr. à l'hectare, dès la deuxième année de plantation, et plus de 5.000 fr. à la troisième année. Il est certain que l'on peut atteindre, en quelques années, le rendement de 10 à 12.000 fr. à l'hectare, avec peu de frais, une main-d'œuvre des plus restreintes et sur des terrains dont la valeur culturale est considérée comme à peu près nulle.

Les cultivateurs désireux d'associer à la lavande la culture du chêne truffier, celle d'arbres fruitiers et autres, ressant : près de 3.000 fr. à l'hectare, ou encore l'élevage des abeilles, peuvent également s'adresser au bureau du Syndicat, qui s'empressera de leur procurer, à cet effet, des facilités et toutes indications utiles. — Le Bureau.

Loi sur les noix

Le Journal Officiel a publié la loi que voici :

« Article premier. — Les dispositions de la loi du 11 juillet 1906 sont étendues aux noix et cerneaux.

« Article 2. — Les noix étrangères, importées en France, et les cerneaux, extraits des noix étrangères, ne pourront être exportés que sous l'appellation étrangère. »

Le papier journal et l'emballage des fruits

Le décret du 15 avril 1912 interdit de placer les denrées alimentaires au contact direct des papiers maculés et de placer certains fruits ou légumes au contact direct de papiers imprimés en noir ou en couleur.

Les fruits frais tels que les cerises sont compris dans cette interdiction ?

La Cour de Cassation a répondu à cette question par l'affirmative.

L'arrêté du 28 juin 1912, basé sur l'article premier du décret du 15 avril 1912, dispose, dans son article 7, troisième paragraphe :

« Il est également interdit de placer au contact direct de papiers maculés ou imprimés en noir ou en couleur les denrées destinées à l'alimentation autres que les racines, tubercules, bulbes, fruits à enveloppe sèche, légumes secs et légumes à feuilles. »

En conséquence, un commerçant qui avait vendu des paniers de cerises enveloppés intérieurement avec de vieux journaux a été poursuivi et condamné.

« Il est également interdit de placer au contact direct de papiers maculés ou imprimés en noir ou en couleur les denrées destinées à l'alimentation autres que les racines, tubercules, bulbes, fruits à enveloppe sèche, légumes secs et légumes à feuilles. »

En conséquence, un commerçant qui avait vendu des paniers de cerises enveloppés intérieurement avec de vieux journaux a été poursuivi et condamné.

Suivant les dernières nouvelles reçues du Brésil, les insurgés auraient pris Rio-de-Janeiro et marcheraient vers Campos.

On évacue la population civile de Florianopolis.

Manifestations scandaleuses en Allemagne

De Berlin. — Des scènes scandaleuses ont été provoquées, hier, par des Hillériens, à l'occasion de la rentrée du Reichstag.

Elles ont sévèrement jugées par une grande partie de l'opinion.

On a arrêté 108 manifestants.

La police a pris, pour aujourd'hui, des mesures préventives importantes.

L'ex-roi Ferdinand obtient la permission de revoir Sofia

De Sofia. — Le Gouvernement bulgare permettrait à l'ex-roi Ferdinand qui a abdicé en 1918, actuellement en Angleterre, de rentrer en Bulgarie, à l'occasion du mariage de son fils.

ON DEMANDE

GARÇON DE MAGASIN à la Bijouterie BOUSSOU Boulevard Gambetta, Cahors

demandez
MIRUS
exigez **MIRUS** vérifiez que c'est bien un **Vrai MIRUS** et méfiez-vous des pseudo-mirus

A VENDRE

ATELIER D'EBENISTERIE

avec outillage électro-mécanique comprenant : scie à rubans, machine combinée, toupe verticale, Guillet, tour à bois, ponceuse et stock de bois de noyer et outillage courant.

Libre de suite, avec magasin S'adresser : M. COUDERC, 6, place St-James, Cahors

OCCASION

PIANO D'ETUDE

bien conservé A VENDRE S'adresser au bureau du journal

Etude de M^e R. SÉGUY

Avocat-Avoué à Cahors (Lot)

EXTRAIT

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance du Lot, le trente mai mil neuf cent trente, enregistré, Entre : Madame SARRUT Marie-Anne, épouse de TRÉMOLLIÈRES Pierre-Paul, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais résidant séparément de son mari à Pradines (Lot), Et : Monsieur TRÉMOLLIÈRES Pierre-Paul, demeurant à Pradines (Lot).

Il appert que la séparation de corps a été prononcée entre les époux SARRUT-TRÉMOLLIÈRES au profit de la femme, aux torts et griefs du mari.

Cahors, le 13 octobre 1930, Pour extrait : R. SÉGUY.

A. J. du 16 juillet 1928

Etude de M^e R. SÉGUY

Avocat-Avoué à Cahors (Lot)

EXTRAIT

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil du Lot, le quatorze mars mil neuf cent vingt-neuf, enregistré, confirmé par arrêt de la Cour d'Appel d'Agen en date du seize avril mil neuf cent trente, enregistré, Entre : Madame MANIEU Marcelle, épouse de CAUZIT André-Alexis, avec lequel elle est domiciliée de droit à Puy-l'Évêque, mais autorisée à résider et résidant séparément de son mari au dit Puy-l'Évêque (Lot), Et : Monsieur André-Alexis CAUZIT, cultivateur, demeurant à Puy-l'Évêque (Lot).

Il appert que le divorce a été prononcé entre les dits mariés MANIEU-CAUZIT, aux torts réciproques des deux époux. Cahors, le 13 octobre 1930, Pour extrait : R. SÉGUY.

Feuilleton du « Journal du Lot » 17

LE

DROIT A LA FORCE

Par Daniel LESUEUR

IV

L'enquête s'y poursuivait, minutieusement. Le juge d'instruction, M. Landois, homme jeune, confiant en soi, pressé d'arriver, s'attaquait avec passion à un problème dont la solution pouvait lui faire honneur. Lorsque Clément le rejoignit, le magistrat venait de réaliser une découverte à laquelle il attachait la plus grande importance. Une légère trace de sang se voyait au bois de la porte ouvrant, de la pièce où l'on avait trouvé la meunière, sur la cour — cette porte que lui-même, Fontès, avait vu fermer à clef sans que la clef fut à la serrure, ni en dedans ni en dehors, le matin après le crime.

— Regardez bien, monsieur le maire, lui dit le magistrat. Je viens de faire ouvrir cette porte par le serrurier ici présent. L'homme était encore là, en effet, son trousseau cliquant à la main. C'est en ouvrant que nous avons remarqué la trace. Elle ne serait pas visible sans la couche impalpable de farine qui recouvre tout ici. Examinez-la. Du sang, à n'en pas douter. Puis, ne distinguez-vous pas

des doigts ?

Clément se pencha vers l'empreinte. Rien ne sautait aux yeux. Toutefois, c'était vrai. Le blanchâtre poudroisement de farine s'agglomérait en pâte rosée, s'écrasait sous une pression qui avait été humide, et d'une humidité obscure, sur une petite surface qui pouvait correspondre à l'extrémité de deux doigts.

— Je croirais, en effet, monsieur le juge d'instruction, que cette marque a été produite par la main de quelqu'un qui, sortant, rabattait la porte derrière soi.

— Et une main mouillée, ou tout au moins, éclaboussée de sang.

— Probable. Mais j'admire que cet indice, presque imperceptible, ne vous ait pas échappé. Heureusement qu'on ne l'a pas effacé sans le vouloir, en crochétant la serrure.

— J'y ai veillé. A vrai dire, tout l'effort de mes premières observations s'est attaché à cette porte. Fermée comme elle était, que nous apercevions-elle ? Ou qu'elle restait en l'état où la victime l'avait laissée en se couchant, le double tour donné, la clef retirée — une clef que nous aurions tôt ou tard retrouvée dans la maison. En ce cas, l'assassin serait entré par le moulin... Donc, il appartenait au moulin — n'aurait-il pas traversé tout au moins sans la complicité du garde. Ou alors l'assassin est entré par cette porte... que la victime lui aura ouverte, et il est ressorti de même... Par conséquent un familier de la maison,

un homme que la meunière connaissait, en qui elle avait confiance, pour l'accueillir ainsi la nuit, et qui ne craignait pas le chien, contre qui le chien n'a même pas aboyé.

— Cette trace restreint vos déductions à la seconde hypothèse ? observa Clément.

— Vous l'avez dit. Mais il y a mieux. L'empreinte des doigts sur la farine nous permettra d'identifier l'assassin. Vous connaissez... la personnalité irréfutable par les sillons de la peau.

— Comment la fixer, cette empreinte ?

— C'est la moindre des choses. Nous allons la préserver, d'abord, la faire expertiser, ensuite. Dès aujourd'hui, elle sera photographiée par nos spécialistes.

— Pourquoi du sang ? reprit Fontès. La blessure a si peu saigné.

— Le fait concorde pourtant, fit M. Landois, avec la façon dont le coup a été porté, d'après l'explication du médecin.

A ce point de leur dialogue, le juge d'instruction s'interrompit. L'angélus de midi sonnait à l'église de Theuville. Tous ceux qui étaient là, magistrats, greffier, inspecteurs de la Sûreté, gendarmes, travaillaient depuis l'aube. Leur chef les autorisa à s'en aller déjeuner, sauf les hommes nécessaires à la surveillance du lieu porté, et surtout de la fameuse porte. — Que tout le monde, ordonna-t-il, soit de retour ici à deux heures. C'est

l'heure à laquelle le chef de la brigade mobile...

— Pardon, monsieur, demanda Fontès, pourrais-je voir Marcel Barbery, mon malheureux frère de lait ?

D'un mouvement il se dirigeait vers la chambre à coucher, où il croyait trouver encore le désespéré, anéanti et farouchement muet, — dans la même attitude que deux heures avant — auprès du lit de la morte. On lui apprit que ni l'un ni l'autre n'étaient plus là. Un fourgon des pompes funèbres avait emporté le corps à Pontoise, où l'on procéderait à l'autopsie. Le veuf avait suivi ce corps, — naguère son festin d'amour, et maintenant !

— Monsieur le juge d'instruction, proposa l'architecte, je compte bien que vous me ferez l'honneur de partager mon modeste déjeuner de garçon ?

M. Landois accepta. Mais il ne devait pas être le seuls convives. Car lorsqu'ils débouchèrent du sentier devant la maison des Fontès, ils aperçurent la svelte et élégante silhouette d'un jeune homme sautant du dog-car, à l'entrée de la cour.

— Mon frère... murmura Clément. Exclamation de saisissement, ou présentation anticipée au magistrat ? Celui-ci eut un léger haut-le-corps, un coup d'œil rapide vers son compagnon. Sans doute le procureur de la République, en le chargeant de l'affaire, avait donné quelque indication spéciale à M. Landois, relativement au au plus jeune des Fontès,

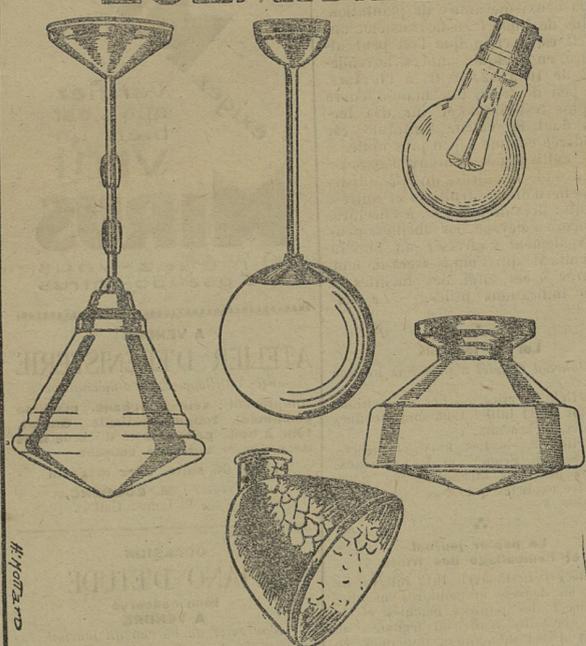
Le nouveau venu fit trois pas au-devant d'eux.

— Eh bien, voilà un drame ! dit-il un peu vite.

Clément le nomma : — Mon frère, Jacques Fontès. Et il ajouta, se tournant vers lui : — Monsieur Landois, juge d'instruction.

Le visage de Jacques lui parut aminci, puis, brusquement, contracté et pâlisant. Mais aussitôt, il songea : « Effet de contraste ». Car son regard quittait une physionomie tellement différente

SACHEZ VOUS ECLAIRER



UTILISEZ LES REFLECTEURS & DIFFUSEURS PHILIPS

Danger de l'humidité

Une étude concernant l'influence des agents météorologiques, notamment de l'humidité sur l'organisme, a été présentée à l'Académie de Médecine, fait ressortir que les dépressions atmosphériques provoquent la prolifération des microbes qui engendrent les maladies épidémiques, entre autres la grippe.

Il n'est guère possible de se garantir de l'humidité, mais on peut en combattre les effets en ayant soin d'entretenir la richesse du sang, ainsi que la vigueur du système nerveux.

Les anémiques, les neurasthéniques, les surmenés, les affaiblis — plus particulièrement sensibles aux variations atmosphériques — trouveront, par suite, dans les Pilules Pink une défense certaine et particulièrement puissante contre les épidémies et, en général, contre les défaillances de leur santé.

Les Pilules Pink, qu'on donne du sang riche et généreux, tonifient les nerfs et agissent si efficacement sur toutes les fonctions, accroissent dans des proportions considérables la vitalité de l'organisme. En voici un exemple convaincant :

« A la suite de la grippe, j'étais restée très affaiblie — écrit Mlle Geneviève David, demeurant 3 bis, quai de Seine, à Saint-Denis (Seine). Je manquais absolument d'appétit et j'avais continuellement des étourdissements. Les déclarations lues dans les journaux au sujet des Pilules Pink me décidèrent à faire usage de ce médicament et je tiens reconnaître que, grâce, en effet, aux Pilules Pink, je me suis parfaitement rétablie. »



SUPPRIMEZ, EMPÊCHEZ L'HUMIDITÉ AVEC LES PRODUITS DE L'ASSECHÈMENT DE SARREBOURG (MOSELLE)

Brochure N° 77 gratuite

FOURRURES ROBES - MANTEAUX

Réparation
Transformation de Fourrures

ACHAT DE SAUVAGINE
Fouine - Putois - Renard

M^{me} BARDY

14, rue Maréchal Foch
CAHORS

LES FIGELLES FORTELIS à SAINT-DIÉ (Vosges)

dem. représentants visitant tous magasins.

Course de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Fonds d'Etat	
3 0/0	88 50
3 0/0 amortissable	93 15
3 1/2 0/0 (id)	99 90
5 0/0	101 85
4 0/0 1917	103 25
4 0/0 1918	111 80
5 0/0 1920 amort.	137 65
6 0/0 1920	162 80
4 0/0 1925	129
6 0/0 1927 amort.	107 95
5 0/0 1928	104 20
B. du Tr. 5 0/0 1924	728 50
B. du Tr. 7 0/0 1926	564
B. du Tr. 7 0/0 1927	566

Crédit National

5 0/0 1919	620	615
Obi. 5 0/0 1920	555	561
5 0/0 1921	565	570
Bons décen. 6 0/0 1923	523	524
— décen. 6 0/0 nov. 545	537	
6 0/0 janv. 1923	560	560
— — — — —	573	572
— — — — —	573	572
— — — — —	563	561

Crédit Foncier

Communes 1879	500	499
— — — — —	504	504
— — — — —	323	323
— — — — —	376	377 50
— — — — —	368	370
— — — — —	390	390 50
— — — — —	203	202
— — — — —	510	510
— — — — —	522	513
— — — — —	510	513
— — — — —	508	507
Fonciers 1879 3 0/0	510	515
— — — — —	355	352
— — — — —	375	375
— — — — —	382	384
— — — — —	401	402
— — — — —	197	198
— — — — —	416	420
— — — — —	465	465 50
— — — — —	308	305

Villes de Paris

1974 3 0/0	391	395
1876 4 0/0	500	506
1876	506	507
1892 3 1/2 0/0	302	304
1894-1896	297	300
1898 3 0/0	356	358 50
1899 3 0/0	357	354
1904 3 1/2 0/0	386	383
1910 3 3/4 0/0	403	390
1910 3 3/4 0/0	321	322
1910 3 0/0	308	310
1912 3 0/0	271	271
1919 lib.	501	500
Fonciers 1923	529	525
— — — — —	520	525
— — — — —	530	532
— — — — —	512	512

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

ETUDE DE
M^e Pierre DESPRATS
AVOUE A CAHORS
Rue du Portail-Alban, n° 10
ASSISTANCE JUDICIAIRE
(Décision du 17 Février 1930)

D'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil départemental du Lot, à Cahors, le six juin mil neuf cent trente, enregistré, au profit de Madame Hortense VINNAT, demeurant à Saint-Michel de Cours (Lot), contre Monsieur Firmin CAPELLE, son époux, demeurant à Saint-Michel de Cours (Lot).

Il appert que la séparation de corps a été prononcée entre lesdits époux, au profit de la femme et aux torts et griefs du mari, qui a été condamné aux dépens.

La présente insertion a lieu en conformité de l'article 247 § 3 du Code Civil, et en exécution d'une ordonnance sur requête de Monsieur le Président dudit Tribunal, en date du deux octobre mil neuf cent trente.

Pour extrait certifié conforme, par l'avoué soussigné, constitué pour la demande-resse.

Signé : DESPRATS.

Bibliographie

Vient de paraître.

LE VIEUX QUERCY

par Eugène SOL

Vieux usages relatifs à la naissance, à l'enfance, à la jeunesse, au mariage et à la mort. — Fêtes, chants et divertissements d'autrefois. — Vertus des plantes et remèdes de bonne femme. — Légendes, traditions, contes, dictons et proverbes quercynois. — Coutumes et jadis concernant l'agriculture, la viticulture et la viniculture. — Métiers et professions. — Particularités de la vie locale.

In-8° raisin de 432 pages.
Prix broché : 30 fr.

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur ès lettres

La Cathédrale de Cahors et les origines de l'architecture à coupoles d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées du Midi de la France

Henri LAURENS, Editeur, PARIS

En vente : A CAHORS
LIBRAIRIE MEYZENC
P. FRANÇES, Successeur
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

Un livre d'érudition et de poésie.

Pour bien connaître notre Quercy, dans le passé et dans le présent, il faut lire :

Le Lot à petites journées

par Eugène GRANJÉ
préface de Léon Lafage,
illustrations de Mlle Alice Millochau
(Nouvelle édition)
Berger-Levrault et Paul Meyzenc, éditeurs,
Paris et Cahors, (chez tous les libraires)

Chemin de fer de Paris à Orléans

NE PARTEZ PAS EN VACANCES sans être muni de LIVRET-GUIDE OFFICIEL de la Compagnie d'Orléans

qui contient une foule de renseignements utiles aux voyageurs (lieux de séjour, horaires d'été, billets divers, services d'autocars, etc...)

Il est en vente dans ses principales gares et bureaux de Ville au prix de 3 fr. 50 l'exemplaire.

Envoi contre mandats, chèques postaux (Paris 1204) ou timbres poste français.

France : 4 fr. 95. Etranger : 7 fr. 70 par le service de la publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à Paris.

Billets d'excursion à prix réduit

En vue de donner de nouvelles facilités aux voyageurs se rendant dans les Pyrénées, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec le réseau du Midi, délivre des billets individuels d'excursion à itinéraires fixes en 1^{re} et 2^e classes, avec faculté d'arrêt, pour les régions ci-après :

1^o Paris à Bordeaux, la Côte Basque, les Pyrénées et retour par Bordeaux ;
2^o Paris à Bordeaux, la Côte Basque, les Pyrénées et retour par Toulouse ;
3^o Bordeaux à la Côte Basque, les Pyrénées et retour à Bordeaux ;
4^o Bordeaux à la Côte Basque, les Pyrénées et retour à Montauban.

Il est délivré pour les itinéraires 3^o et 4^o, au départ de toutes les gares des réseaux d'Orléans et du Midi, des billets spéciaux complémentaires à prix réduit, de 1^{re} et 2^e classes, pour gagner ou quitter ces itinéraires à Bordeaux ou à Montauban.

Les billets fixes et complémentaires sont valables 33 jours, avec faculté de prolongation de deux fois 15 jours.

Pour plus amples renseignements, consulter : les gares des réseaux intéressés ; l'Agence Orléans-Midi, 16, boulevard des Capucins, l'Agence P.-O., 126, boulevard Raspail, la Maison du Tourisme, 53, Avenue George-V, à Paris.

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à la faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clefs, s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

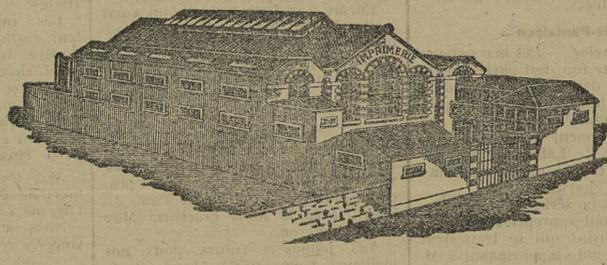
CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :
1, Rue des Capucins

ANNEXE :
4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES



LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE DE FOIE DE MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

POUR LA GUÉRISON DES :

Enfants faibles, Personnes délicates, Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Courmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

PRIX DU FLACON : 14 francs

LA PHOSPHIODE GARNAL ET LE CORPS MÉDICAL

Le D^r ORTEL, Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

Comme toutes les bonnes préparations pharmaceutiques, la PHOSPHIODE GARNAL est l'objet de contrefaçons ; pour éviter d'être victime d'une tromperie sur l'origine et sur les qualités du produit, malades exigez sur l'étiquette le nom du préparateur. Il n'existe d'autre Phosphiode que la PHOSPHIODE GARNAL, préparée, 97, Boulevard Gambetta, Cahors.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

LABORATOIRE DE LA PHOSPHIODE GARNAL, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS